

**Document présenté à la CFVU du 7 novembre 2024
Soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 17 décembre 2024**

**Certification PIX
Tarifs en vigueur à compter de 2024**

PUBLIC	Tarifs certification PIX
<p>Etudiants AMU inscrits dans un diplôme national ou d'Etat (FI / FC) *Lorsque la certification est prévue dans la maquette de la formation, elle est gratuite pour les étudiants d'AMU inscrits dans un diplôme national ou d'Etat quel que soit leur régime d'inscription. Le coût de la certification (10 €) est toutefois pris en charge par la composante pour un reversement à PIX : pour les stagiaires en formation continue (FC) et les étudiants en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).</p>	10 €*
<p>Etudiants AMU inscrits dans un diplôme national ou d'Etat (FI / FC) La certification est payante lorsqu'elle n'est pas prévue dans la maquette de la formation d'un diplôme national ou d'Etat et qu'elle est demandée par l'étudiant à titre individuel.</p>	25 €
<p>Etudiants AMU inscrits dans un diplôme d'établissement (FI / FC) La certification est toujours payante.</p>	
<p>Personnels – AMU (titulaires, contractuels et vacataires) *Prise en charge possible du coût de la certification par les dispositifs de formation continue disponibles pour l'agent (notamment le Compte Personnel de Formation (CPF)).</p>	25 0 €*
<p>Personnels du MEN et MESRI – Hors AMU</p>	35 €
<p>Extérieurs</p>	45 €